

Réf: Dossier N° : 48137

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE IKRA TRANSPORT » en abrégé «SIT SARL »
Siège social : ABIDJAN - ABOBO CITE VERTE A COTE DU GARAGE
DIAKITE TRAVAUX, 01 BP 1036 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Avril 2018, et enregistrés au CEPICI le 09 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE IKRA TRANSPORT » en abrégé «SIT SARL ».

Objet: Transport public de personnes et de marchandises ; Commerce général, Divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO CITE VERTE A COTE DU GARAGE
 DIAKITE TRAVAUX, 01 BP 1036 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur KONE ALASSANE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09801 du 11/04/2018 au Tribunal du
 Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°9161 du 11/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

